



Le 7 mars 2011

Aux présidentes et présidents des collèges,

La présente vise à vous informer sur le programme Deuxième carrière.

Deuxième carrière (DC), un franc succès, poursuit sur sa lancée. Depuis juin 2008, DC a aidé plus de 40 000 Ontariennes et Ontariens à entreprendre un programme de formation.

Aider la population ontarienne à acquérir les compétences nécessaires pour se tailler une place dans le marché du travail d'aujourd'hui est une priorité de notre plan *Ontario ouvert sur le monde*.

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités est déterminé à aider les travailleuses et travailleurs mis à pied à recevoir la formation dont ils ont besoin pour réussir dans le marché du travail actuel. Nous collaborons sans cesse avec nos partenaires pour nous assurer que les programmes et services offerts répondent aux besoins de la population ontarienne.

J'aimerais maintenant apporter quelques précisions.

### L'avenir de Deuxième carrière

Je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'en décembre 2009, le gouvernement de la province a fusionné les programmes de formation à court et à long terme (Développement des compétences Ontario et Deuxième carrière). DC continue d'offrir des programmes de formation à notre clientèle et constitue un élément permanent de notre gamme de services. L'économie ontarienne est en pleine mutation, et nous avons à cœur de munir les Ontariennes et les Ontariens des outils pour tirer leur épingle du jeu dans la nouvelle économie du savoir.

### Écarts de frais de scolarité dans les collèges offrant le programme Deuxième carrière

En avril 2011, les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) recevront de nouvelles ententes relatives aux écarts de frais de scolarité dans les collèges offrant le programme DC pour l'exercice 2011-2012. La Division de l'emploi et de la formation travaille de concert avec la Division de l'éducation postsecondaire pour faire concorder les échéanciers et les processus de présentation des rapports d'inscription à DC avec la subvention de fonctionnement à des fins générales pour l'entente sur les écarts de frais de scolarité dans les collèges offrant le programme DC. Ces changements permettront d'éliminer le chevauchement des rapports, d'accroître la responsabilisation et d'assouplir certaines exigences administratives des collèges.

### Taux forfaitaire du programme Développement des compétences Ontario (DCO)

Comme le programme DCO a été fusionné avec le programme DC, nous en sommes maintenant à la dernière année du financement à taux forfaitaire du programme DCO. Les CAAT continueront à recevoir le financement pour la clientèle dans le cadre des ententes sur les écarts de frais de scolarité dans les collèges offrant le programme DC.

Politique de partenariat entre les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) et les collèges privés d'enseignement professionnel

Veillez noter que lorsqu'un CAAT conclut un partenariat ou une autre entente semblable avec un collège privé d'enseignement professionnel en vue d'offrir un programme de formation, le CAAT ne doit pas payer au collège privé, lui transférer ou lui verser en rémunération d'une autre façon des montants supérieurs à ceux prévus dans la politique en matière d'aide financière pour les collèges privés d'enseignement professionnel offrant le programme DC (c'est-à-dire 14 \$ l'heure jusqu'à concurrence de 10 000 \$ pour les frais de scolarité, avec certaines exemptions prévues dans les lignes directrices opérationnelles relatives à DC). Cette précision a été apportée dans la mise à jour des Questions et réponses pour les fournisseurs de services, affichée sur l'Espace partenaires Emploi Ontario (EPEO) le 28 janvier 2011, à l'adresse <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/programs/secondcareer.html>.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des lignes directrices de DC et des modifications connexes, et pour consulter la foire aux questions, visitez le <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/secondcareer/index.html>.

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec votre bureau local du ministère.

Je vous remercie de votre indéfectible dévouement pour optimiser la formation des Ontariennes et des Ontariens pour les doter d'un bagage leur permettant de réussir dans le marché du travail d'aujourd'hui.

Cordiales salutations,



Laurie LeBlanc  
Sous-ministre adjointe  
Division de l'emploi et de la formation

c.c. Linda Franklin,  
Présidente et directrice générale, Colleges Ontario

Nancy Naylor  
Sous-ministre adjointe  
Division de l'éducation postsecondaire, ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU)